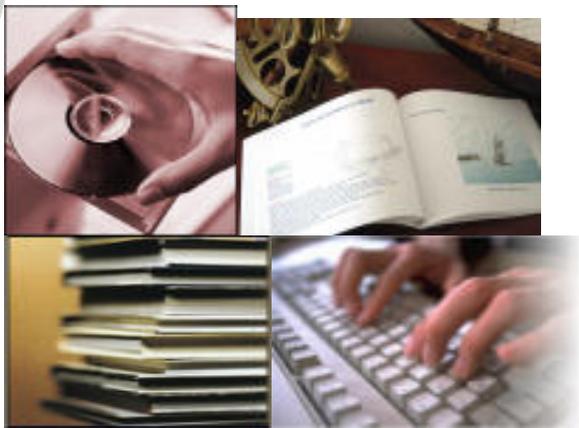


# Conseil économique et social régional Rhône-Alpes



## Avis et rapports

---

Mandature 2001-2007

Mise à jour OCTOBRE 2007

## Sommaire

■ Bilan de mandature 2001-2007	p.3
■ Agriculture	p.3
■ Aménagement du territoire	p.3
■ Collectivité territoriale	p.7
■ Culture	p.7
■ Décentralisation	p.8
■ Dialogue social	p.8
■ Economie	p.8
■ Education	p.11
■ Energie	p.16
■ Environnement	p.17
■ Finances	p.18
■ Social	p.20
■ Tourisme	p.21
■ Transports	p.21
■ Travail	p.23
■ Conférences et colloques de la mandature	p.24

## BILAN DE MANDATURE 2001-2007



### Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : bilan de mandature 2001-2007

Les 120 avis votés par le CESR Rhône-Alpes au cours de la mandature 2001-2007 sont présentés sous 4 thématiques.

- Etre une région leader ou comment développer l'activité économique en Rhône-Alpes, être attractif, favoriser l'innovation et développer les compétences tout au long de la vie.
- Valoriser le territoire durablement et préserver l'environnement en aménageant le territoire, en mettant à niveau infrastructures et services de transport, en valorisant les ressources.
- Vivre ensemble : lutter contre l'exclusion, garantir la qualité des soins et leur accès, donner leur place aux jeunes, contribuer à l'épanouissement personnel.
- CESR : réunir la société civile autour de l'avenir, ou le CESR vu comme un conseil pour Rhône-Alpes, en lien avec d'autres acteurs de la société, et proposant une réflexion prospective.

## AGRICULTURE

### Enjeux pour l'agriculture dans sa contribution au bien-être en Rhône-Alpes : séance du 20-05-2003

Après avoir évoqué les attentes sociales vis à vis de l'agriculture (nourrir les hommes, participer à la richesse nationale, participer à la gestion de la qualité environnementale, entretenir l'imaginaire de la ruralité), le rapport s'intéresse aux attentes des agriculteurs eux-mêmes (maintenir l'agriculture en Rhône-Alpes). Il termine en esquisant l'agriculture de Rhône-Alpes pour demain, des scénarii imaginés par la Datar au projet agricole adopté par les organisations professionnelles agricoles et les chambres d'agriculture, dont les buts sont notamment : de maintenir l'équilibre des territoires, de préserver le patrimoine écologique et naturel, de conserver les savoir-faire...

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Avis sur le bilan final d'exécution du contrat de plan Etat-Région 2000 - 2006 : séance du 19-06-2007

**avis obligatoire** Le CESR formule un avis légal sur le bilan final d'exécution contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Si ce contrat a fait l'objet d'un rattrapage partiel en 2006, il demeure des programmes à achever dans ou hors contrat de projets 2007-2013. Tirant les leçons de l'expérience vécue, le CESR propose des modalités d'amélioration du suivi et de l'évaluation du contrat Etat-Région.

### Avis (du CESR Rhône-Alpes) sur le contrat de projets Etat - Région 2007 - 2013 : séance du 26-02-2007

**avis obligatoire** Après des observations d'ordre général sur la structure du contrat de projets, ses incidences sur le budget de la Région et les incertitudes sur la pérennité du cofinancement par l'Etat, le CESR fait part de ses observations sur les grands projets prévus au contrat, parmi lesquels le transport ferroviaire, les pôles de compétitivité, la recherche et l'enseignement supérieur, les mutations économiques, la lutte contre le changement climatique...

## **Contribution commune des CESR Auvergne / Rhône-Alpes : pour une optimisation des échanges Auvergne / Rhône-Alpes : séance du 26-02-2007**

---

Fortes d'une longue tradition d'échanges de personnes et de biens, les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont souhaité intensifier leur collaboration. Les deux CESR ont choisi, dans cette contribution commune, de focaliser leur apport sur trois thématiques : celle des transports ferroviaire et routier, premier fondement de tout développement économique et social et d'un aménagement équilibré du territoire ; celles des convergences, synergies et forces communes en matière de formations universitaires et de recherche ; celle d'une action coordonnée de développement économique à forte valeur ajoutée à travers la mise en place du pôle de compétitivité VIAMECA.

## **Avis sur la stratégie montagne de la Région Rhône-Alpes : séance du 21-11-2006**

---

Après avoir pris connaissance du projet de l'exécutif visant à instaurer une stratégie régionale à 15 - 20 ans en faveur de la montagne, le CESR formule des observations sur la forme et le fond du document, partageant globalement les objectifs et grands principes fondateurs de la stratégie proposée, tout en demandant un travail complémentaire de la Région afin de chiffrer et hiérarchiser les 70 engagements énoncés dans le document cadre.

## **Avis sur le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes et sur le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura : séance du 10-10-2006**

---

**avis obligatoire** La loi sur le développement des territoires ruraux du 23-02-2005 prévoit l'élaboration pour chaque massif montagneux d'un document d'orientations stratégiques à long terme, le schéma interrégional de massif. Sur la base de ce document d'orientations prospectives, devra être défini un document de programmation 2007-2013 : la convention interrégionale de massif, adossée aux contrats de projets Etat-Région. Concernant les Alpes, le CESR fait part de son avis sur le schéma proprement dit, examinant l'état des lieux et les enjeux à moyen terme, puis s'intéresse plus particulièrement aux recommandations du comité de massif pour la période 2007-2013. Sur le projet de schéma du massif du Jura, le CESR fait part de ses remarques sur le diagnostic des forces et faiblesses du massif et sur les 3 axes stratégiques de recommandation qui en découlent.

## **Avis du CESR Rhône-Alpes sur le bilan d'exécution du contrat de plan Etat-Région [2000-2006] au 31-12-2005 : séance du 20-06-2006**

---

**avis obligatoire** L'avis fait suite à une saisine obligatoire du Président du Conseil Régional. Le CESR est consulté chaque année sur le compte rendu d'exécution du Contrat de Plan Etat-Région. Il formule des observations générales et des observations particulières pour chacun des articles du contrat.

Edition 2004 : Il constate cette année une aggravation globale de retards d'engagement des crédits de l'Etat. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il estime que les deux partenaires du contrat devraient très rapidement procéder à une hiérarchisation des priorités, et qu'il serait judicieux d'établir un bilan qualitatif approfondi pouvant être un moment privilégié d'évaluation et de prospective.

Edition 2005 : les observations du CESR mettent en avant une qualité globale de la forme de la présentation ; un retard récurrent des financements de l'Etat ; le souhait de l'évolution de la méthode d'évaluation en s'inspirant de la démarche du Conseil régional concernant l'évaluation de ses politiques ; l'intérêt des réflexions en cours au niveau national, pour faire évoluer la prochaine génération de contrats de plan.

Edition 2006 : le CESR fait part de ses observations, notamment sur les retards de

financement de la part de l'Etat et sur l'importance des retards d'exécution des programmes transports et communications, ainsi qu'enseignement supérieur. Il émet également des recommandations.

### **Propositions du CESR en matière de grandes orientations stratégiques pour le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : séance du 20-06-2006**

---

Sollicité par le président du Conseil régional, le CESR formule tout d'abord des observations générales sur les futurs contrats de projets, puis émet des propositions thématiques notamment sur les mutations économiques et l'emploi, sur la recherche et l'enseignement supérieur, sur les transports et les infrastructures, sur l'environnement et le développement durable, sur la lutte contre l'exclusion.

### **Avis sur le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central : séance du 18-04-2006**

---

**avis obligatoire** La loi sur le développement des territoires ruraux du 23-02-2005 prévoit l'élaboration pour chaque massif montagneux d'un document d'orientations stratégiques à long terme, le schéma interrégional de massif. Sur la base de ce document d'orientations prospectives, devra être défini un document de programmation 2007-2013 : la convention interrégionale de massif, adossée aux contrats de projets Etat-Région. Appelé à se prononcer sur le projet de schéma de Massif Central, le CESR donne son avis sur la démarche engagée, puis précise les priorités sur lesquelles il convient de mettre l'accent dans la future convention interrégionale 2007-2013.

### **Conseils (Les) de développement dans la société civile organisée en Rhône-Alpes : séance du 14-03-2006**

---

Au moment où le territoire régional se couvre de conseils de développement et où est mise en place une nouvelle politique régionale en faveur de la démocratie participative, le CESR présente les résultats d'une enquête sur les apports de ces conseils de développement. Il identifie un certain nombre de clefs d'une dynamique réussie et propose des axes de recommandations pour renforcer la société civile organisée en Rhône-Alpes.

### **Avis du CESR Rhône-Alpes sur le livre blanc des Alpes du Nord : séance du 05-04-2005**

---

**avis obligatoire** Consulté sur le projet de livre blanc des Alpes du Nord, le CESR s'exprime sur la démarche et sur le contenu. Il souligne notamment la nécessité d'une directive territoriale d'aménagement du territoire (DTA) des Alpes du Nord, mais souhaite que le périmètre d'étude soit élargi. De même, il demande que le diagnostic soit actualisé et complété dans certains domaines, comme les activités économiques et touristiques, l'énergie, les PNR... S'agissant des préconisations, le CESR fait appel à plus d'ambition, notamment en matière d'espaces naturels et ruraux, d'urbanisation, d'économie, de tourisme et de transport.

## **Projet (Le) de directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise : séance du 14-12-2004**

---

**avis obligatoire** Consulté sur le projet de directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise, le CESR considère que le projet de DTA pose bien la problématique de développement de l'aire métropolitaine, mais demande toutefois qu'un certain nombre de précisions et d'amendements soient apportés concernant les zones d'activité économique et les raccordements aux projets autoroutiers dans l'Ouest lyonnais.

## **Avis du CESR Rhône-Alpes sur le projet de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire : séance du 19-02-2003**

---

**avis obligatoire** Dès avril 1999, le CESR s'impliquait dans l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) en formulant une contribution à l'élaboration du schéma. Conformément à la loi, le CESR émet dans ce rapport un avis sur le projet de SRADT, préalablement à la consultation publique et à la délibération finale du Conseil régional. L'avis porte sur la démarche du Conseil régional et sur la charte, construite en 4 défis organisés en 4 grandes thématiques : l'espace du développement personnel et solidaire ; des "clés" pour l'Europe et le monde ; la haute qualité régionale ; la région des "territoires intelligents".

## **Montagne (La), une chance pour Rhône-Alpes : séance du 16 -12-2002**

---

Le présent rapport repose sur quatre idées-forces : développer la montagne , en s'appuyant sur les savoir-faire de ses habitants et les facteurs clés de succès, sur son potentiel naturel, industriel, touristique, agricole, culturel... en respectant les principes du développement durable ; aménager la montagne par une politique de développement des transports réellement durable et une maîtrise de l'urbanisation ; préserver la montagne, ses espaces et ses ressources, les équilibres montagnards économiques ou écologiques étant fragiles ; porter à la connaissance des Rhônalpins l'ensemble des richesses qui font de la montagne une chance, un atout majeur à jouer dans un monde en perpétuel mouvement où les hommes et les femmes ont besoin de repères pour construire leur avenir (résumé du rapport).

### **Technologies de l'information et de la communication**

## **Rôle (Le) des technologies de l'information et de la communication dans le développement des territoires de Rhône-Alpes : séance du 15-12-2003**

---

Après avoir apporté quelques précisions sémantiques et techniques sur les technologies d'information et de communication (TIC), le rapport propose une réflexion sur les usages actuels et anticipés des TIC, ainsi que sur leurs enjeux. Sont ensuite analysés les politiques de développement des TIC et le cadre juridique, avant d'aborder l'état des lieux des infrastructures et des usages des TIC en Rhône-Alpes, une cartographie régionale étant proposée en fin de chapitre. Enfin, le CESR termine par des propositions pour une politique volontariste en matière de TIC favorisant notamment l'accès et la formation aux TIC, le développement d'une politique de proximité et la mise en place d'une véritable e-administration.

## **Techniques (Les) d'information et de communication, facteur de développement en zone de montagne : séance du 26-03-2003**

---

Cet avis du CESR se présente sous une forme novatrice puisqu'il s'agit d'une synthèse des différents rapports adoptés jusqu'à lors et traitant de l'enjeu des technologies d'information et de communication en Rhône-Alpes, plus particulièrement en zone de montagne. Il montre l'intérêt pour la région d'être dotée d'outils de communications immatériels performants et accessibles en tout point du territoire, en complément des outils de communications traditionnels (cf. les infrastructures de transport). Cette condition est essentielle pour assurer un développement régional équilibré car les TIC participent au développement économique, au développement social des citoyens et au développement humain des rhônalpins.

### **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

## **Avis du CESR (Rhône-Alpes) sur les évaluations menées de juillet 2005 à juin 2007 en application de la nouvelle démarche généralisée d'évaluation : bureau du 03-07-2007**

---

Après s'être exprimé sur la mise en oeuvre de la démarche généralisée d'évaluation, réaffirmant sa volonté de jouer pleinement son rôle de deuxième assemblée régionale à toutes les étapes du processus d'évaluation, le CESR fait part de ses observations sur le contenu des rapports d'évaluation qui lui sont soumis.

## **Mise en place d'une section prospective au sein du CESR Rhône-Alpes : séance du 20-03-2007**

---

Dans sa proposition sur la mise en place d'une section prospective au sein du CESR Rhône-Alpes, le groupe de travail, chargé de réfléchir à la mise en place d'une telle instance, fait part de sa préférence pour une section plutôt qu'une commission, détaille son organisation et son fonctionnement, puis l'articulation des travaux de la section prospective avec les instances du CESR.

### **CULTURE**

## **Transfert (Le) de l'Inventaire général du patrimoine culturel : une opportunité pour la Région : séance du 21-11-2006**

---

La loi du 13-08-2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions l'Inventaire général du patrimoine culturel, jusque là déconcentré au sein de la DRAC. Après avoir présenté le contexte et les enjeux du transfert de l'Inventaire aux Régions, le CESR, à travers ses propositions, montre en quoi ce transfert de compétences présente une opportunité pour la Région : d'abord, pour valoriser les travaux de l'Inventaire dans l'optique d'une meilleure connaissance du patrimoine régional ; ensuite, pour refonder sa politique en faveur du patrimoine culturel et la placer au service du développement et de l'identité de Rhône-Alpes.

## **Evaluation des actions de la Région en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle : séance du 14-12-2004**

---

Avis du CESR sur l'évaluation des actions régionales en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle, menée par le cabinet Katalyse. Parmi ses préconisations, le CESR recommande au Conseil régional de clarifier les objectifs du dispositif régional pour susciter l'adhésion réelle des acteurs concernés, afin de permettre de réduire le fossé entre la société et les sciences.

## **DECENTRALISATION**

### **Décentralisation (La) des formations sanitaires et sociales : séance du 14-03-2006**

---

Après avoir analysé le contexte du secteur sanitaire et social, le CESR examine les conditions permettant à la Région d'exercer efficacement ses nouvelles compétences en partenariat avec les acteurs concernés. Ses réflexions et ses propositions concernent également l'organisation des formations sanitaires et sociales.

### **Propositions du Conseil économique et social régional pour réussir la nouvelle étape de la décentralisation : séance du 26-03-2003**

---

Parallèlement aux débats du Conseil régional Rhône-Alpes qui ont donné lieu à délibération, le CESR Rhône-Alpes a souhaité exprimer aux Elus politiques nationaux, régionaux et aux citoyens, un certain nombre de principes qui doivent guider la mise en oeuvre de la décentralisation. Il constate qu'au terme d'une première étape de 20 ans, il reste encore à trouver un juste équilibre entre le rôle régulateur de l'Etat et la libre administration des collectivités. Il recommande une méthode d'analyse stricte des conditions de prise en charge de compétences, la définition d'un nouveau partenariat avec les acteurs socio-professionnels intermédiaires et l'implication de la société civile organisée. Dans cette perspective, il juge le renforcement du rôle de la collectivité régionale légitime, que celle-ci soit responsable de droit, qu'elle intervienne en compétence partagée ou qu'elle soit accompagnatrice d'une autre collectivité.

## **DIALOGUE SOCIAL**

### **Espace (L') régional comme espace de dialogue et de négociation sociale : séance du 23-03-2004**

---

Le processus de décentralisation en faveur des régions rend nécessaires la définition et l'organisation d'une nouvelle gouvernance de l'orientation et de la formation tout au long de la vie au niveau régional. Le CESR détaille tout d'abord les réalités et l'intérêt du dialogue social au niveau territorial. Puis il s'attache à préciser les conditions et les moyens d'un développement efficace du dialogue social territorial, ainsi que l'implication des acteurs concernés par l'élaboration des politiques en matière d'orientation et de formation tout au long de la vie. Le CESR propose notamment de mener une action de fond sur les différentes instances de concertation et de dialogue existantes, avec toilettage si nécessaire, en recentrant chacune d'entre elles sur une mission et un objet spécifique. Il propose que, dans le budget régional, une ligne « dialogue social » soit créée. S'est tenue en mai 2004 la conférence régionale sur les politiques en faveur de l'emploi

## **ECONOMIE**

### **Emploi et formation dans l'artisanat : séance du 23-10-2007**

---

Après un état des lieux d'un secteur confronté à des difficultés de recrutement, de renouvellement de ses actifs et de gestion de ses emplois dans une période de mutation où les entreprises doivent s'adapter non seulement aux marchés mais également aux nouveaux comportements et aux nouveaux besoins des personnes au travail, le CESR fait apparaître les particularités de l'artisanat et les problématiques qui le caractérisent. L'avis termine par des préconisations incitant à la mise en place de solutions innovantes qui tiennent compte des particularités du secteur.

### **Entreprises, territoires, emploi : séance du 03-10-2007**

---

Les facteurs essentiels du développement économique des territoires s'inscrivent de plus en plus dans des logiques et des processus coopératifs entre acteurs locaux, ainsi Rhône-Alpes a-t-elle déjà une histoire ancienne de cette relation entreprise / territoire / emploi. Après

l'étude et la présentation de certaines de ces expériences, le CESR insiste sur l'importance de la notion de territoire dans son analyse des conditions de mise en œuvre et des facteurs de réussite. Il termine par des éléments de proposition pour améliorer les pratiques et les méthodes de collaboration.

## **Avis sur la situation économique en Rhône-Alpes : bilan 2006 et perspectives 2007 : séance du 18-09-2007**

---

Chaque année le CESR présente son rapport sur la situation économique en Rhône-Alpes. Ce rapport fournit un état des lieux de la conjoncture économique de l'année qui s'est écoulée au niveau international, national et régional. Outre les indicateurs-clés qui donnent une image globale de Rhône-Alpes et de son poids dans l'économie nationale, s'y ajoutent des éléments sectoriels fournis par les organisations professionnelles et consulaires. Certains secteurs sont spécialement éclairés. Le rapport s'attache également à dresser les perspectives pour l'année en cours. En conclusion, il énonce des recommandations concernant des axes prioritaires d'actions pour le développement économique régional. L'édition 2003 propose un cahier thématique consacré aux industries de la métallurgie en Rhône-Alpes.

L'édition 2004 consacre un cahier thématique à l'économie sociale et solidaire.

L'édition 2005 consacre un cahier thématique à la filière vitivinicole en Rhône-Alpes. Cette filière connaît une crise sans précédent due au recul de la consommation sur le marché national et à l'émergence d'une concurrence sur les marchés internationaux. Afin de sortir de la crise, le CESR propose que les professionnels développent un marketing différencié et une stratégie commerciale offensive à l'international. Pour regagner la confiance des consommateurs en France, la filière doit s'ouvrir aux problématiques de santé publique en s'engageant dans une communication transparente et responsable.

L'édition 2006 propose une nouvelle présentation beaucoup plus synthétique de ce document. Compte-tenu des éléments d'information en sa possession, le CESR identifie ce qu'il considère être les principaux enseignements de la conjoncture économique pour l'année écoulée, et propose des enjeux prospectifs à approfondir dans de prochains rapports.

L'édition 2007 propose dans sa première partie une synthèse des principaux éléments de bilan de la situation économique 2006 et des tendances 2007 à travers 4 grands axes, l'évolution de la croissance, la situation de l'emploi, le commerce extérieur et la création / reprise / transmission d'entreprises. La seconde partie, plus méthodologique, propose une nouvelle approche de travail, dont l'objectif est d'identifier de manière anticipatrice les principaux enjeux de l'économie et de l'emploi en Rhône-Alpes.

## **Quel rôle pour l'artisanat dans l'aménagement du territoire de Rhône-Alpes ? : éléments de propositions du CESR Rhône-Alpes : séance du 10-10-2006**

---

A partir du diagnostic territorial de l'artisanat en Rhône-Alpes, établi à l'aide des données statistiques disponibles, le CESR formule des propositions pour favoriser le parcours de l'artisan, de l'émergence de la vocation à la transmission de l'entreprise, et pour faire converger l'ensemble des outils de développement de l'artisanat dans les territoires.

## **Sous-traitance (La) face aux mutations : état des lieux et perspectives : séance du 10-10-2006**

---

Le CESR tente tout d'abord de clarifier le concept de sous-traitance et les réalités qu'il recouvre en Rhône-Alpes, tout en établissant un diagnostic des défis liés aux mutations. Il replace ensuite la sous-traitance dans le contexte régional en ciblant les efforts de la Région sur l'accompagnement des PME-PMI, sur la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences et sur la protection de la propriété industrielle. Au delà des outils, le CESR

incite également la Région à mettre en oeuvre un plan régional en faveur de la sous-traitance.

### **Compétitivité, réglementations et acceptabilité sociale : quel avenir pour la chimie en Rhône-Alpes ? : séance du 16-05-2006**

---

Après avoir établi un état de lieux du secteur de la chimie en Rhône-Alpes, le rapport s'attache à déterminer les enjeux pour ce secteur et pour Rhône-Alpes et termine en proposant des orientations sur les actions que pourrait conduire la Région, parmi lesquelles l'amélioration de l'image de la chimie, l'adaptation des compétences aux mutations de l'emploi, ou encore la mise en place de partenariats favorisant l'émergence d'une véritable chimie verte.

### **Quinze pôles de compétitivité en Rhône-Alpes : transformer l'essai ! : séance du 23-01-2006**

---

Rhône-Alpes s'est distinguée avec la labellisation de 15 pôles de compétitivité qui vient récompenser la vitalité des acteurs locaux autour de projets d'innovation. Elle ouvre la perspective de moyens spécifiques à travers des allègements de charges, exonérations d'impôts et concours financiers dédiés. Avec de nombreux projets de recherche et développement en perspective, les pôles de compétitivité rhônalpins solliciteront inévitablement le partenariat des collectivités locales. Le CESR propose d'accompagner la dynamique des pôles de compétitivité en favorisant la mobilisation du système de formation et de recherche dans son ensemble, en apportant des réponses ciblées, à travers les dispositifs adaptés de financement et un accompagnement des PME, en oeuvrant pour une approche régionale transversale et un rayonnement international.

### **Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes : séance du 06-12-2005**

---

Le CESR à partir des contributions de ses 9 commissions thématiques, propose de repérer les éléments-clés qui appellent une vigilance particulière en Rhône-Alpes pour préparer l'avenir : - dans le domaine économique, où il convient de développer sans exclure ; - en matière sociétale, où il faut notamment anticiper les conséquences du vieillissement ; - à l'échelle des territoires de la région, qui ne possèdent pas tous les mêmes capacités de développement.

### **Schéma (Le) Régional de Développement Economique (SRDE) : séance du 08-11-2005**

---

**avis obligatoire** Le Schéma Régional de Développement Economique de la Région Rhône-Alpes est un acte important dans la vie de la collectivité régionale. Tout au long de la consultation, il a permis d'ouvrir le débat autour de l'état de l'économie régionale et de ses perspectives. Même si à plusieurs reprises le CESR a constaté que le schéma reste inabouti en l'absence d'un mode opératoire précisant les outils et les moyens qui serviront les ambitions affichées, il apprécie que le Conseil régional se soit engagé dans une démarche innovante et exigeante, fondée, notamment sur le dialogue entre les deux assemblées qui a permis de faire évoluer le SRDE, dans l'affirmation du développement économique comme condition de l'emploi et du développement social, sur la qualité des documents présentés. Le CESR souscrit à la plupart des orientations de nature à dynamiser l'économie rhônalpine exception faite des omissions ou insuffisances concernant notamment le volet énergétique - maîtrise des consommations, nucléaire, énergies renouvelables - ainsi que celles liées aux transports et à la logistique. Le développement de l'économie et de l'emploi repose sur un

équilibre entre les différents schémas existants et à venir. Il souhaite à ce sujet qu'une vision d'ensemble puisse être donnée afin de contribuer à la lisibilité des politiques publiques.

### **Attractivité et rayonnement de Rhône-Alpes : séance du 21-09-2004**

---

Après une première partie consacrée au cadrage de l'étude, la deuxième partie s'attache tout d'abord à détailler et définir les déterminants et les indicateurs de l'attractivité en Rhône-Alpes, puis procède à un état des lieux. La troisième partie propose ensuite une monographie des coopérations décentralisées et interrégionales de la Région Rhône-Alpes, notamment avec la Région du Piémont, la Province du Québec, le Mali ; parmi les ententes régionales, la COTRAO et les Quatre moteurs pour l'Europe sont également présentées ; ainsi que deux autres leviers de l'action internationale de Rhône-Alpes, ERAI et le CRT. Après avoir regretté le manque de lisibilité dû à une multiplicité d'acteurs et d'actions, le CESR présente ensuite ses préconisations, parmi lesquelles la mise en oeuvre d'une stratégie commune entre les différents acteurs régionaux notamment par la création d'une marque Rhône-Alpes et d'un label régional ; par le renforcement d'une ouverture internationale dans les domaines de l'université, de la recherche, de l'économie et des infrastructures ; et par la stimulation de l'innovation notamment grâce à la reconnaissance des pôles d'excellence.

### **Politique régionale en faveur de la transmission / reprise d'entreprises : séance du 21-09-2004**

---

Réflexion destinée à mieux connaître le marché de la transmission / reprise d'entreprises en Rhône-Alpes, à identifier les raisons conduisant à une relative stagnation du nombre de reprises et à proposer des pistes d'actions potentielles au Conseil régional. Le CESR propose ainsi que la Région impulse une dynamique en créant et coordonnant un partenariat actif tant au niveau régional que local. Il suggère également de mettre en place des outils de financement répondant aux attentes des porteurs de projets.

### **Evaluation de l'impact des aides à l'immobilier d'entreprises : séance du 18-11-2003**

---

Le CESR donne son avis sur l'évaluation réalisée par le cabinet Katalyse, portant sur les actions de la Région Rhône-Alpes relatives à l'immobilier d'entreprises à partir de 1990, et plus particulièrement sur la période 1994-1999. Après des observations sur le rapport d'évaluation, le CESR tire les principaux enseignements de l'évaluation en tant que telle, puis il fait part de son appréciation sur les préconisations du rapport, concernant notamment l'éligibilité des aides, les modalités de calcul de l'aide, l'instruction et l'accompagnement des projets.

## **EDUCATION**

### **Avis sur les orientations stratégiques pour un schéma régional des enseignements artistiques : séance du 20-03-2007**

---

**avis obligatoire** Consulté sur le projet de schéma régional de enseignements artistiques (théâtre, musique et danse), dont l'objectif principal est la structuration de l'offre de formation en corrélation avec l'évolution de l'emploi, le CESR fait part de ses remarques et observations, tout en approuvant globalement les grandes orientations du projet.

## **Prévenir le décrochage scolaire : quelles actions pour une Région ? : séance du 10-10-2006**

---

La première partie de l'étude analyse les faits, décrit les divers dispositifs institutionnels existant en Rhône-Alpes et dégage les principes communs des actions de prévention, ceux-ci servant de fondements aux 4 axes de recommandations du CESR qui concernent aussi bien les individus que la définition d'objectifs, d'une méthode, voire d'un modèle sociétal.

## **Avis sur le programme prévisionnel des investissements dans les établissements publics locaux d'enseignement année 2005 : séance du 14-06-2005**

---

**avis obligatoire** Le programme prévisionnel des investissements dans les établissements publics locaux d'enseignement (PPI) définit le programme d'investissement en matière de création et de localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves. Il porte sur une nouvelle politique de programmation des investissements et prévoit l'engagement d'une liste d'opérations pour la période 2005-2010 avec leur coût total, leur échéancier physique et financier. Le CESR propose une analyse de la nouvelle démarche s'appuyant sur trois niveaux d'observations: la méthode d'élaboration et les objectifs assignés; la programmation elle-même; le volet de la qualité de vie dans les établissements.

## **Evaluation des actions régionales en faveur de la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les lycées et centres de formation d'apprentis (CFA) : séance du 22-06-2004**

---

Dans le cadre du dispositif régional d'évaluation mis en place par le Conseil régional, le CESR est amené à rendre un avis sur l'évaluation des actions régionales en faveur de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les lycées et CFA. Le CESR rappelle que l'enseignement de l'EPS est un important outil éducatif, une discipline à part entière qu'il convient d'intégrer dans l'éducation générale de l'élève. L'évaluation démontre la nécessité pour la Région de s'adapter aux contraintes matérielles de cette discipline, très coûteuse en investissement et en fonctionnement, pour permettre aux élèves de disposer d'équipements adaptés, présentant des conditions optimales de sécurité tout en garantissant la plus grande polyvalence.

## **Contribution du bureau du Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes au débat national sur l'avenir de l'école : séance du 20-01- 2004**

---

La commission nationale sur l'avenir de l'école a été chargée d'identifier des schémas possibles d'évolution de notre système éducatif primaire et secondaire, ceci afin d'éclairer la préparation du projet de loi du gouvernement. Dans le cadre de ce grand débat, les CESR de France ont été invités à faire part de leurs réflexions et propositions sur l'avenir de l'école. Le CESR Rhône-Alpes préconise notamment de renforcer la mission éducative de l'école, de réaffirmer le rôle essentiel des parents, de renforcer et d'accompagner une autonomie responsabilisée des établissements grâce à une animation, un suivi et une évaluation.

## Orientation

### **Pour une politique régionale de l'orientation tout au long de la vie : séance du 22-10-2004**

---

Après avoir rappelé les incidences des évolutions récentes sur l'orientation, que ce soit en termes économiques, institutionnels ou professionnels, le rapport présente le concept, les pratiques et les enjeux de l'orientation tout au long de la vie, voyant dans la Région une institution pertinente de coordination. Les atouts et les limites de l'orientation en Rhône-Alpes sont ensuite analysés, tant durant la formation initiale, que dans l'enseignement supérieur, puis auprès des actifs. Le rapport termine par des propositions parmi lesquelles la connaissance des attentes et des besoins du public ; la création d'un pôle de recherches pluridisciplinaires ; l'amélioration de la structuration et de la professionnalisation du réseau rhônalpin d'accueil, d'information et d'orientation ; la mise en place d'une véritable politique de l'orientation dans l'enseignement supérieur.

### **Pour une politique régionale de l'orientation : rapport préliminaire : séance du 20-01-2004**

---

Ce rapport préliminaire a pour but de rappeler les principes et objectifs qui sous-tendent ce que doit être une politique régionale de l'orientation selon le CESR. Après avoir établi un bilan de l'action pionnière de la région Rhône-Alpes en la matière, le CESR fait part de sa volonté de voir se renouveler la dynamique de l'ensemble des acteurs impliqués afin que les inégalités qui subsistent dans l'orientation initiale s'amenuisent, et que notamment l'enseignement supérieur participe plus activement, tant au niveau de la recherche que de la mise en œuvre d'actions, à l'effort régional dans ce domaine.

## Formation tout au long de la vie

### **Avis sur la convention tripartite 2007 - 2008 Etat / Région Rhône-Alpes / AFPA : séance du 21-11-2006**

---

La loi du 13-08-2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit le transfert de l'Etat à la Région de l'organisation et du financement des actions de formation de l'AFPA au plus tard le 31 décembre 2008. En vertu de cette loi, le Conseil régional soumet au CESR une convention tripartite, afin d'anticiper ce transfert. Dans son avis, le CESR approuve globalement la démarche d'anticipation, en émettant cependant deux réserves, portant l'une sur les risques financiers qui entourent cette convention, et l'autre sur le pilotage, le suivi et l'évaluation de cette convention.

### **Refondation (La) du PRDF de Rhône-Alpes : séance du 12-07-2006**

---

#### avis obligatoire

Appelé à se prononcer sur le nouveau document de cadrage que la Région Rhône-Alpes propose en matière de programme régional de développement des formations (PRDF), le CESR formule un certain nombre de remarques tant sur l'outil, ses orientations majeures et ses principes fondateurs, que sur la méthode d'élaboration. Il termine en insistant sur l'importance d'une évaluation du programme basée sur des critères objectifs préalablement établis.

### **Ambition (Une) régionale pour une promotion sociale et professionnelle renovée : séance du 18-05-2004**

---

Description synthétique de la position et des procédures actuelles de la promotion sociale et professionnelle (PSP) dans le paysage de la formation professionnelle continue de la région. Analyse des enjeux et des objectifs d'un développement de la PSP en Rhône-Alpes. Le CESR propose de relancer la PSP, notamment en clarifiant son rôle et sa place dans

l'offre de formation professionnelle ; en élargissant les publics bénéficiaires ; en dégageant des moyens complémentaires pour la promotion et l'animation du dispositif.

### **Stratégie (La) régionale de l'orientation et de la formation tout au long de la vie : séance du 17-07-2003**

---

**avis obligatoire** Le Conseil régional Rhône-Alpes a la responsabilité d'élaborer le Plan régional des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDF) ainsi que le schéma prévisionnel des formations des collèges et des lycées. Il a fait le choix de les joindre dans un même document définissant sa stratégie de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. Le CESR donne son avis sur ce document, qu'il approuve globalement, émettant cependant des réserves concernant la définition des priorités, l'organisation des relations avec les partenaires, les outils de pilotage, les procédures d'évaluation, l'information et la communication.

### **Reconnaissance (La) et la validation des acquis du travail et de l'expérience : séance des 24 et 25-06-2003**

---

La validation des acquis de l'expérience (VAE) pose le principe que toutes les connaissances et savoir-faire validés par un diplôme peuvent être acquis à partir de l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle. Le CESR estime cependant que dans sa définition actuelle, la VAE ne suffit pas à embrasser toutes les formes de reconnaissance du travail et de l'expérience. La reconnaissance des acquis de l'expérience fait appel à 3 types de validation : celle des compétences au sein de l'entreprise ou de l'organisation, celle des qualifications en dehors de l'entreprise, celle du diplôme ou du titre. La mise en oeuvre de la reconnaissance des acquis passe par un accompagnement approprié des individus, une adaptation des dispositifs de formation et de gestion des hommes, une implication forte des acteurs, avec financements à l'appui, suivi et évaluation, le Conseil régional ayant un rôle important à jouer à ces différents niveaux.

### **Stratégie (Une) pour le développement d'un apprentissage de qualité dans l'espace régional : séance des 24 et 25-06-2003**

---

Après avoir détaillé quelles étaient les conditions d'un apprentissage de qualité, le CESR fait des propositions pour développer l'apprentissage en Rhône-Alpes dans le cadre législatif existant, ainsi que pour réformer le financement de l'apprentissage. Si certaines des recommandations du CESR peuvent être approfondies et mises en oeuvre rapidement en région, d'autres requièrent une évolution de la législation et un travail de négociation au niveau national. Au niveau régional, le CESR propose : une organisation et un pilotage régional favorisant la négociation entre les partenaires concernés ; une régulation des flux au service des besoins des jeunes et des entreprises ; une approche régionale des coûts ; le soutien à des actions innovantes.

### **Avis du CESR Rhône-Alpes sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle : séance du 20-05-2003**

---

Dans le cadre du dispositif régional d'évaluation mis en place par le Conseil régional, le CESR est amené à donner un avis sur l'évaluation du programme de promotion sociale et professionnelle (PSP). Après avoir rappelé les fondements de la promotion sociale et professionnelle, le CESR apporte ses observations et insiste sur certains points importants de l'évaluation : inscription de la PSP dans une stratégie régionale de formation tout au long de la vie ; adaptation de l'offre de formation aux besoins et contraintes des publics potentiels. En conclusion, le CESR propose d'être saisi afin de mener un travail de réflexion

sur les conditions d'une relance et d'un développement de la PSP en Rhône-Alpes.

**Enseignement  
supérieur –  
Recherche**

### **Science et société : quelle appropriation par la société civile ? Eléments pour un débat : séance du 18-09-2007**

---

Face à la montée en puissance de la démocratie participative et à la demande croissante de participation de la société civile, les collectivités territoriales de Rhône-Alpes doivent s'interroger sur la manière d'y répondre. Il leur revient d'organiser des modalités d'appropriation des choix scientifiques et technologiques pour passer d'une démarche d'acceptation à une démarche d'appropriation. Dans son rapport, le CESR rappelle tout d'abord les raisons et les enjeux d'une réelle appropriation de ces sujets de société par les rhônalpins, puis apporte des éléments pour approfondir les facteurs clés de réussite que sont les acteurs, les lieux relais, les modalités de gouvernance et une méthodologie de stratégies d'actions.

### **Formation (La) tout au long de la vie : mission de l'enseignement supérieur ? Quel projet pour Rhône-Alpes ? : séance du 21-11-2006**

---

Après avoir présenté le rôle de l'université dans la formation tout au long de la vie, le CESR détaille les enjeux, les forces et les faiblesses de la formation universitaire tout au long de la vie, puis présente un état des lieux de l'offre rhônalpine. Il termine par des préconisations en vue de donner à la formation universitaire tout au long de la vie la place qu'elle devrait avoir, et afin d'offrir à l'enseignement universitaire une réelle opportunité de modernisation dans un univers de plus en plus concurrentiel.

### **Avis du CESR Rhône-Alpes sur le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche : séance du 05-04-2005**

---

**avis obligatoire**

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) vise à donner une cohérence globale et de long terme à l'action de la Région Rhône-Alpes en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue le cadre de la contractualisation entre la Région et les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et de recherche. Le CESR se prononce tant sur le contenu du schéma que sur ses modalités d'élaboration, et notamment sur les processus de démocratie participative.

### **Valorisation (La) de la recherche de l'enseignement supérieur : un enjeu pour Rhône-Alpes : séance du 22-10-2004**

---

Après une présentation de l'organisation de la recherche publique en France et en Rhône-Alpes comparativement à d'autres pays, le rapport analyse les diverses modalités de valorisation de la recherche de l'enseignement supérieur, présentant d'une part les structures de valorisation et d'autre part les différents outils de la valorisation de la recherche, puis termine en évoquant la spécificité des lettres, sciences humaines et sociales. Enfin, le CESR formule des recommandations dans trois directions : renforcer la valorisation de la recherche menée dans l'enseignement supérieur ; organiser cette valorisation ; évaluer les activités de transfert et d'innovation.

## **Pour une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes : séance du 20-05-2003**

---

La première partie propose une présentation de la situation en Rhône-Alpes : caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, difficultés en matière de collecte d'information, pratiques et politiques des établissements, dispositifs d'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants étrangers. La seconde partie formule un certain nombre de constats sur ces conditions d'accueil. La troisième partie émet des recommandations visant au développement des relations internationales à tous les niveaux et en prenant en compte les aspects spécifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche de Rhône-Alpes. Les 20 recommandations que formule le CESR s'articulent autour de 4 thèmes : disposer au plan régional d'outils d'observation, d'information et d'évaluation de la politique internationale de ces établissements ; conforter la volonté du Conseil régional en lien avec tous les acteurs concernés ; intensifier la promotion de la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs ; améliorer les conditions de promotion, d'information, d'accueil et de suivi, notamment auprès des étudiants hors programmes.

## **ENERGIE**

### **Maîtrise de l'énergie : économie et utilisation rationnelle de l'énergie. Volume II-1 : bâtiment, industrie et agriculture: séance du 18-09-2007**

---

Premier consommateur d'énergie en France et en Rhône-Alpes, le bâtiment résidentiel et tertiaire s'impose comme le secteur économique dans lequel les perspectives d'amélioration des performances énergétiques sont les plus prometteuses. Aussi, le CESR propose-t-il d'exploiter ce gisement d'économies d'énergie dans les bâtiments existants, de construire des bâtiments consommant deux fois moins d'énergie que les bâtiments neufs actuels et de préparer les bâtiments à énergie positive de demain. Par contraste, le CESR note que l'industrie et l'agriculture font apparaître des gisements d'économie d'énergie plus modestes, mais propose toutefois d'accompagner les PME et PMI régionales dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques, ainsi que dans la mise en oeuvre des systèmes de management de l'environnement. Enfin, l'agriculture, émettrice de gaz à effet de serre, peut, selon le CESR, devenir un atout essentiel de la lutte contre le changement climatique grâce notamment à l'ajustement des techniques et pratiques agricoles, ainsi qu'aux nouvelles voies de valorisation énergétique de la biomasse.

### **Maîtrise de l'énergie : économie et utilisation rationnelle de l'énergie. Volume II-2 : la filière bois-énergie en Rhône-Alpes : séance du 18-09-2007**

---

Après une présentation de la forêt en Région Rhône-Alpes, deuxième région française en superficie forestière, le rapport décrit plus précisément la filière bois, le bois-énergie, puis la filière bois-énergie. Il termine par des recommandations pour le territoire et pour la filière, ayant des répercussions tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, parmi lesquelles la nécessaire amélioration du développement de l'organisation de la filière bois-énergie et une meilleure structuration des synergies entre l'ensemble de ses acteurs.

### **Maîtrise de l'énergie : économie et utilisation rationnelle de l'énergie : volume III : développement du fret fluvial en Rhône-Alpes : séance du 17-04-2007**

---

Après avoir rappelé les avantages environnementaux, énergétiques, économiques et logistiques du mode fluvial, notamment sur l'axe Rhône-Saône, le CESR détaille, malgré la dynamique des trafics observée, les difficultés et les fragilités du transport fluvial rhodanien, notamment du fait de sa dépendance vis-à-vis des débouchés maritimes. Il

termine par un certain nombre de préconisations parmi lesquelles un renforcement des performances des ports et de la voie navigable existante, l'ouverture de l'axe fluvial Rhône-Saône vers la mer ou vers le réseau à grand gabarit européen.

### **Maîtrise de l'énergie : économie et utilisation rationnelle de l'énergie : Introduction générale. Volume I : Energie et transports urbains et périurbains : séance du 21-11-2006**

---

Premier volet d'une plus vaste réflexion du CESR sur la maîtrise, l'économie et l'utilisation rationnelle de l'énergie, ce rapport est plus particulièrement consacré aux transports urbains et périurbains. Un premier volume introductif présente tout d'abord les enjeux mondiaux des politiques énergétiques, les actions menées face au changement climatique, puis pose la problématique en termes de ressources, de consommation et de pollution. Dans son premier volet, consacré aux transports, le CESR présente tout d'abord les deux grands enjeux auxquels doit faire face Rhône-Alpes : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports. Dans ses préconisations, le CESR insiste sur l'importance de mettre l'accent sur les atouts de la région en termes de recherche, de valorisation de la biomasse comme carburant et d'organisation des déplacements à l'échelle de ses agglomérations pour relever le défi de la mobilité durable.

### **Enjeux (Les) pour Rhône-Alpes des filières de production d'électricité : séance des 24 et 25-06-2003**

---

Après avoir rappelé le contexte énergétique et électrique mondial, européen, français et rhônalpin, le rapport examine les forces et la diversité des filières de production d'électricité en Rhône-Alpes, des filières traditionnelles aux filières émergentes. Il analyse ensuite les enjeux socio-économiques de la production électrique régionale, dessine l'avenir électrique régional à 30 ans, et fait part de ses préconisations pour que Rhône-Alpes soit, et demeure, la première région européenne de l'électricité. Le rapport aborde aussi l'importance pour Rhône-Alpes d'accueillir la tête de série du réacteur de nouvelle génération EPR. En effet, Rhône-Alpes présente toutes les conditions requises pour l'accueil de cette nouvelle installation dont l'impact en termes d'économie et d'emplois est essentiel pour la région.

### **ENVIRONNEMENT Enjeux (Les) de l'eau dans l'agriculture en Rhône-Alpes : séance du 22-01-2007**

---

Le CESR Rhône-Alpes a choisi de se pencher sur la question de la ressource en eau, sa qualité, sa quantité, mais aussi sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Après un état des lieux de la ressource en eau en Rhône-Alpes, le CESR s'intéresse plus particulièrement à l'agriculture comme principale source de consommation d'eau dans la région. Le rapport termine en établissant 3 enjeux fondamentaux pour l'agriculture en Rhône-Alpes : assurer l'approvisionnement d'eau en quantité pour garantir la pérennité des productions agricoles ; réduire les pollutions et garantir l'avenir des milieux et des zones humides ; partager l'eau.

### **Valorisation (La) des déchets organiques en milieu naturel en Rhône-Alpes : séance du 19-01-2005**

---

Après avoir donné une définition des déchets organiques, le rapport expose les différents modes de valorisation de ces déchets. Les responsabilités de chacun, particuliers, entreprises et collectivités, sont ensuite développées. Le rapport termine par des

propositions et bonnes pratiques à mettre en oeuvre, parmi lesquelles une meilleure information des citoyens - consommateurs, ou encore la création d'un fonds de garantie alimenté par les producteurs de boues.

### **Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne : séance du 14-12-2004**

---

**avis obligatoire** Après avoir rappelé le contexte juridique dans lequel s'inscrit l'avis du CESR, la méthode et le calendrier de travail sont exposés. Puis les grands enjeux à l'échelle du bassin sont étudiés : qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques, préservation du patrimoine, prévention et protection contre les crues et inondations, gestion collective d'un bien commun.

### **Evaluation (L') de l'action de la Région Rhône-Alpes dans le domaine de parcs naturels régionaux : séance du 20-02-2002**

---

Le CESR Rhône-Alpes donne son avis sur l'évaluation qui a été menée par le cabinet EVALUA-ACEIF sur l'action de la Région Rhône-Alpes dans le domaine des parcs naturels régionaux (PNR). Il insiste sur la nécessité de situer les PNR comme des outils de la politique d'aménagement et de développement du territoire, et de se donner les moyens de mener une politique dynamique en faveur des parcs. Parmi ses recommandations, le CESR propose notamment à la Région de contractualiser avec les parcs.

## **FINANCES**

### **Décision modificative n°1 pour 2007 : séance du 03-10-2007**

---

**avis obligatoire** 2005 : L'avis porte sur la décision modificative n°1 pour l'exercice budgétaire 2005 et traite des premiers transferts de compétences nouvelles - en particulier en matière de formations sanitaires et sociales- en application de la loi du 13 août 2004; ceci afin d'assurer la continuité du service public.  
2006 : Ce projet de décision modificative n°1 (DM1) est exclusivement consacré à la décentralisation, pour compléter les enveloppes inscrites au budget primitif en faveur de compétences déjà initiées, ou pour assumer des compétences nouvelles. Le CESR propose une analyse de l'économie générale du projet de DM1, puis formule des observations.  
2007 : Consulté sur le projet de décision modificative pour 2007, le CESR formule une double proposition pour une évolution importante des engagements pluriannuels et pour un ajustement du budget primitif de crédits de paiement beaucoup plus modéré en dépenses.

### **Note du CESR sur les travaux de la mission d'information et d'évaluation sur les conséquences financières de la décentralisation pour la Région Rhône-Alpes : bureau du 04-09-2007**

---

Sollicité par le président de la mission d'information et d'évaluation sur les conséquences financières de la décentralisation pour la Région Rhône-Alpes, décidée lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 02-03-2007, le CESR rappelle tout d'abord un certain nombre de principes auxquels il est attaché, puis demande à ce que les responsabilités de chaque collectivité soient parfaitement clarifiées, enfin il revient en conclusion sur les propositions du rapport Valletoux du CES intitulé "Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne".

### **Avis sur le compte administratif pour 2006 : séance du 19-06-2007**

---

avis obligatoire

2005 : Ayant pris connaissance du compte administratif pour l'exercice 2005, le CESR fait part de ses remarques sur l'exécution budgétaire et sur l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il émet également des remarques particulières sur la part de TIPP octroyée à la Région Rhône-Alpes et sur le financement de l'apprentissage.

2006 : Le compte administratif 2006 montre la poursuite d'un rythme élevé de progression de dépenses permises par une évolution des recettes de fonctionnement au sein desquelles les taux votés de fiscalité dégagent un assez faible effet de levier ; et par une souscription d'emprunt demeurant à un niveau élevé. Le CESR réitère ses craintes concernant la tension qui se renforce rapidement sur l'équilibre recettes / dépenses.

### **Avis du CESR (Rhône-Alpes) sur le budget primitif pour 2007 : séance du 22-01-2007**

---

avis obligatoire

Chaque année, suite à une saisine de l'exécutif régional, le CESR donne son avis sur le projet de budget primitif de la Région Rhône-Alpes, et analyse sa conformité par rapport aux orientations budgétaires régionales.

### **Orientations (Les) budgétaires pour 2007 : séance du 21-11-2006**

---

avis obligatoire

Conformément à la loi, le Conseil économique et social régional est consulté chaque année sur le rapport d'orientations budgétaires présenté par l'Exécutif régional. Au vu du rapport et sur la base de la présentation des grandes orientations budgétaires par les services du Conseil régional, les travaux des commissions du CESR amènent l'Assemblée socioprofessionnelle à formuler des observations particulières sur les thèmes relevant de leurs compétences. Dans son avis pour 2007, le CESR insiste notamment sur l'impact financier des nouvelles compétences transférées et propose que l'Etat mène une réforme fiscale locale d'envergure et que la Région poursuive dans sa démarche rigoureuse combinant contrôle de gestion, prise en compte du risque et évaluation des actions, tout en définissant des choix prioritaires à partir de l'évaluation des politiques régionales.

### **Modalités (Les) de mise en oeuvre de la modulation des fractions de tarifs de TIPP pour 2007 : séance du 21-11-2006**

---

avis obligatoire

En application de la loi du 13-08-2004 relative aux responsabilités locales, les lois de finances successives ont attribué aux Régions une fraction de tarif de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer les nouveaux transferts de compétences. Le CESR prend ici acte de la proposition de l'Exécutif régional d'utiliser la marge maximale autorisée.

### **Avis sur le projet de décision modificative n°2 pour l'année 2006 : séance du 10-10-2006**

---

avis obligatoire

L'avis porte sur la décision modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2004. Il formule des observations sur les autorisations de programme d'investissement et sur les crédits de paiement.

### **Anticiper et prévenir l'exclusion en Rhône-Alpes : quelles causes ? Quels leviers d'action ? : séance du 23-10-2007**

---

Le CESR a choisi d'envisager la notion d'exclusion comme processus, mettant l'accent sur les trajectoires des individus dans l'exclusion, et sur la dimension transversale et multifactorielle qui caractérise ces trajectoires, tout en intégrant dans son analyse les réflexions sur la pauvreté, la précarité et le délitement du lien social. Après une présentation du contexte, des objectifs et des enjeux de sa démarche, le CESR place sa réflexion dans une triple approche : l'influence des mutations socioéconomique sur les trajectoires de vie en lien avec l'exclusion ; la place des acteurs territoriaux dans la mise en oeuvre des politiques de lutte contre l'exclusion ; les pistes de réflexion en d'action envisageables au niveau territorial.

### **Avis sur les schémas régionaux des formations sanitaires et sociales : séance du 10-10-2006**

---

Dans le cadre du transfert aux Régions de compétences importantes dans l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales, le CESR est amené à donner son avis sur l'élaboration de la stratégie régionale dans les domaines de la santé et de l'action sociale, domaines jusqu'alors peu connus des Régions. Ses propos sont organisés selon 7 axes stratégiques, parmi lesquels le développement d'une fonction d'observation régionale sur l'emploi et la formation ; la promotion d'une politique coordonnée d'accueil, d'information et d'orientation tout au long de la vie ; ou encore la poursuite de l'évolution qualitative des établissements de formation.

### **Temps des vies... temps des villes : séance du 23-01-2006**

---

Après avoir tenté de définir le temps à travers ses rythmes, ses risques et ses opportunités ou encore ses paradoxes, les conséquences du temps sur les mobilités, les services, l'environnement sont envisagées avant que le Conseil économique et social régional définisse ce qu'il pense devoir être fait pour que le temps soit pris en compte dans les politiques publiques.

### **Avis du CESR sur l'avant projet de schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS 3) pour la période 2006-2010 : séance du 08-11-2005**

---

Elaboré tous les 5 ans, le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) permet de répartir sur le territoire régional les activités de soins et les équipements médicaux et médico-techniques nécessaires aux besoins de santé de la population. Il a également vocation à définir des rôles complémentaires de chaque acteur au sein du dispositif sanitaire. Il détermine les évolutions souhaitables des établissements de santé publics et privés et fixe des objectifs en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficience de l'organisation sanitaire. Dans le cadre de la concertation engagée par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) Rhône-Alpes, le CESR est consulté sur l'avant-projet de SROS 3 pour la période 2006-2010.

### **Handicap psychique et insertion sociale et professionnelle : séance du 19-01-2005**

---

Afin de pouvoir proposer des mesures adaptées, le CESR s'est tout d'abord attaché à cerner la réalité du handicap psychique dans sa définition ; dans la réalité et la spécificité de ses manifestations ; dans les composantes de la population qu'il recouvre. Le rapport met

ensuite en évidence les problématiques spécifiques et les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées psychiques. Les actions que préconise le CESR s'articulent autour de 4 axes : mieux connaître ; mieux prendre en charge ; mieux former ; sensibiliser pour faire comprendre et accepter les réalités du handicap psychique.

### **Logement (Le) des jeunes en Rhône-Alpes : séance du 20-10-2003**

---

Etat des lieux des besoins de logement des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le CESR s'est intéressé à tous les jeunes, quelle que soit leur situation, ainsi qu'à l'ensemble de l'offre, afin de proposer un tableau précis de l'existant, notamment des aides spécifiques mises en place par la Région, mais également afin de dégager les besoins pour permettre aux acteurs et décideurs rhônalpins d'ajuster leur politique d'habitat, essentiellement orientée vers une augmentation et un élargissement de l'offre.

## **TOURISME**

### **Tourisme et loisirs liés aux voies navigables et lacs en Rhône-Alpes : séance du 18-04-2006**

---

Le CESR analyse les enjeux et problématiques du tourisme fluvial et des activités de loisirs liés à l'eau, sur les voies navigables et les lacs en Rhône-Alpes, dont le potentiel est important mais présente de nombreuses faiblesses. Il en tire des recommandations générales et des préconisations très concrètes pour valoriser cette filière.

### **Tourisme (Le) social et associatif : séance du 14-03-2006**

---

Les spécificités du tourisme social et associatif, secteur en constante adaptation et en proie à des difficultés. Le tourisme social et associatif vu comme un acteur du développement économique et social des territoires rhônalpins. Pistes de réflexion pour faire du tourisme social et associatif la base d'une véritable politique sociale des vacances.

### **Actualisation de l'avis du CESR (Rhône-Alpes) du 21-05-1997 relatif aux conditions de vie des saisonniers dans les stations touristiques : séance du 19-02-2003**

---

Cette réactualisation poursuit cinq objectifs, déclinés en cinq parties : le logement des saisonniers ; l'emploi, la formation des saisonniers ; la santé des saisonniers ; les saisonniers et la pluriactivité ; la vie sociale et les loisirs des saisonniers.

## **TRANSPORT**

### **Contribution du CESR à l'élaboration du Schéma régional de transports : séance du 19-06-2007**

---

Le CESR se positionne dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des transports sur la base du document de concertation qui a fait l'objet d'un exercice de démocratie participative. Il analyse les propositions formulées en matière d'organisation des transports collectifs et de contribution régionale aux objectifs de report modal.

## **Avis sur la convention d'exploitation Région Rhône-Alpes / SNCF du service public de transport régional de voyageurs : séance du 20-03-2007**

---

**avis obligatoire** Consulté sur le projet de convention d'exploitation du service public de transport régional de voyageurs, le CESR Rhône-Alpes fait part de son avis sur une nouvelle contractualisation de la Région Rhône-Alpes avec la SNCF pour la période 2007-2014. Le CESR voit notamment dans ce projet la possibilité de conforter la dynamique de développement du TER, en augmentant le niveau de service et en offrant de nouveaux outils de pilotage. Il se positionne également sur les conséquences budgétaires très lourdes, avec des marges de manoeuvre budgétaires réduites, appelant une maîtrise des charges et une optimisation des recettes.

## **Contribution du CESR au débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien : séance du 16-05-2006**

---

Dans son avis sur la politique à adopter en matières de transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, le CESR s'attache à analyser de façon détaillée les multiples enjeux à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Après avoir détaillé un certain nombre de points fondamentaux, le CESR propose une série de solutions valorisant l'ensemble des modes de transport, s'agissant de déplacements sur longue ou courte distance.

## **Avis pour la réalisation sans délai d'une liaison moderne et rapide entre Grenoble et Sisteron : séance du 27-09-2005**

---

Les CESR Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur déplorent une procédure d'instruction non aboutie au terme de 30 ans de discussions alors que l'enclavement des Alpes du sud est préoccupant. Une décision doit être prise sans délai pour réaliser une liaison de grande qualité répondant à sept objectifs : désenclaver les Alpes du sud pour éviter la dégradation du potentiel économique local et offrir des opportunités de développement, intensifier les échanges sillon alpin/Provence-Alpes-Côte d'Azur, améliorer les liaisons avec l'Italie, écrier les pointes de trafic touristique estival et capter une part limitée des flux de transit longue distance hors été, permettre un désenclavement intrarégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Rhône-Alpes, s'intégrer dans une conception multimodale faisant une large place au ferroviaire, prendre en compte dans les réalisations, de manière forte, les préoccupations environnementales des territoires traversés.

## **Avis sur les compléments d'études préliminaires de l'itinéraire fret Bas Dauphiné de la liaison ferroviaire transalpine et sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise: séance du 14-06-2005**

---

**avis obligatoire** Le Conseil Economique et Social Régional se prononce dans le cadre de deux consultations sur des projets ferroviaires qu'il estime indissociables, la liaison ferroviaire Transalpine et la partie Nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

## **Vallée du Rhône et Arc languedocien : éléments de réflexion pour un dialogue sur la politique des transports : séance du 14-02-2005**

---

Contribution du CESR dans le cadre de la consultation restreinte engagée par l'Etat sur le fonctionnement des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc languedocien, avant un éventuel débat public en 2006. Le CESR fait des observations sur la procédure, sur la démarche engagée et sur le contenu du document soumis à son avis, notamment sur l'état

des lieux, sur les scénarios et hypothèses développées.

### **Consultation sur l'itinéraire fret et sur la partie franco-italienne de la liaison ferroviaire transalpine : séance du 18-11-2003**

---

**avis obligatoire** Le CESR est consulté pour la troisième fois sur le projet de liaison ferroviaire transalpine. Après avoir rappelé les grands principes auxquels il tient, le contexte national et international de cette consultation est rappelé. La principale préconisation du rapport concerne les caractéristiques retenues pour le tunnel de base, considéré comme le moteur du projet. Le CESR formule ensuite un choix entre les différentes options proposées pour l'itinéraire d'acheminement du fret entre Ambérieu et Saint-Jean-de-Maurienne. Puis le rapport termine en rappelant quelles sont pour le CESR les conditions de réussite du projet : double composante fret et voyageurs, importance de la qualité de service.

### **Projet (Le) de convention Région-SNCF pour la gestion de service public de transport régional de voyageurs en Rhône-Alpes au cours de la période 2002-2006 : séance du 20-02-2002**

---

**avis obligatoire** Le CESR Rhône-Alpes donne son avis sur le projet de convention de gestion des TER, et sur son cahier des charges annexé, dans le cadre du transfert de compétences prévu à partir de 2002. A la lumière des partenariats déjà menés par la Région Rhône-Alpes et de l'expérimentation, le CESR porte un jugement positif sur le projet de convention, tout en attirant l'attention sur les inconnues qui demeurent, et les risques de dérive financière liés aux conditions du transfert de compétences. (d'après l'éditeur)

### **Contournements (Les) autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise : séance du 22-01-2002**

---

Dans le cadre du débat public prévu du 15 octobre 2001 au 15 février 2002 sur les projets de contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, le CESR Rhône-Alpes exprime son point de vue. Il confirme sa position prise en avril 1999 en faveur d'un contournement autoroutier par l'ouest, en l'assortissant d'expresses conditions (préservation des ressources agricoles et naturelles, prise en compte complémentaire des besoins d'échanges des populations de l'ouest lyonnais, maillage cohérent avec les futures A45 et A89, dimensionnement suffisant du réseau). Il souhaite que, pour réduire la saturation du noeud ferré lyonnais, les mesures à prendre sur le réseau existant soient poursuivies par la construction d'un contournement par l'est. Ce dernier doit être bien inséré dans un réseau maillé et doté d'une emprise assez large pour assurer la double mission des trafics fret et voyageurs (d'après l'éditeur).

## **TRAVAIL**

### **Evaluation des actions de la Région Rhône-Alpes en direction des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle : séance du 24-04-2002**

---

Le CESR a été sollicité pour donner son avis sur l'évaluation des actions de la Région Rhône-Alpes en direction des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Après avoir énoncé des remarques d'ordre général portant sur la forme et sur le fonds des travaux d'évaluation, ainsi que sur les aspects budgétaires de l'évaluation, le CESR formule des remarques plus spécifiques et apporte des compléments de réflexion relatifs aux analyses thématiques, sur les publics et leurs parcours, sur le système d'information, et sur la territorialisation des actions. Il souhaite notamment que soit reprise l'idée d'une charte régionale pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

## CONFERENCES ET COLLOQUES DE LA MANDATURE

### **Exclusion (L') pour s'en sortir enfin ! Actes du colloque organisé par le Conseil économique et social Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains, 13-02-2006**

Restitution des différentes interventions, des travaux des ateliers et du débat final. Parmi les thématiques abordées : les nouvelles tendances de l'exclusion, les blocages rencontrés dans la lutte contre l'exclusion, les enjeux de la parentalité, l'accès à l'emploi, la conciliation des droits fondamentaux et des logiques de marché...

### **Jeunes (Les) c'est maintenant. IIIème Convention nationale des Conseils économiques et sociaux de France, Lyon, 6-02-2007**



Réunissant pour la première fois en Région, à Lyon, les représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) de France, la IIIème Convention nationale des CES de France a rassemblé près de 800 personnes, parmi lesquelles un panel important de jeunes de tous horizons, pour échanger autour de l'orientation et de l'insertion des jeunes (table ronde 1) et du rôle des jeunes dans la société (table ronde 2). Cette journée faisait suite aux assises nationales de la jeunesse, organisées par le CES de la République le 29-09-2006. L'objectif de cette IIIème Convention était de trouver, avec les jeunes, des réponses concrètes aux nombreuses questions qui se posent sur leur avenir, et de mieux faire connaître les avis déjà formulés dans les travaux des CES, afin de transmettre des propositions aux décideurs des politiques publiques. Parmi les propositions relevées au cours de la journée : la construction progressive d'un parcours, avec des changements possibles d'orientation, à travers la formation tout au long de la vie ; l'amélioration de l'orientation individualisée, par rapport à l'orientation actuelle "de masse" ; la prise en compte, dans le cursus, de l'engagement des jeunes, de leur apprentissage de la responsabilité au service des autres...

### **Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne. Conférence-débat du 10-09-2007 avec Philippe Valletoux, Conseil économique et social régional Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains**

Présentation du rapport "Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne" du Conseil économique et social de la République par son auteur, Philippe Valletoux, devant les membres du CESR Rhône-Alpes ainsi qu'un certain nombre d'acteurs régionaux.

### **Science (La) : un enjeu sociétal. Colloque du 18-09-2007, Conseil économique et social régional Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains**

Ce colloque fait suite à l'adoption par le CESR, le 18-09-2007, du rapport "Science et société : quelle appropriation par la société civile ? Eléments pour un débat". Associant de nombreux spécialistes issus d'horizons différents, ce colloque tentait de répondre à la question des relations entre les sciences et la société. Après une première approche plutôt philosophique, les intervenants se sont intéressés plus particulièrement aux pôles de

compétitivité, puis ont terminé par une approche plus politique, se posant la question du meilleur système à trouver pour éclairer la décision.

### **Anticiper et prévenir l'exclusion de l'emploi en Rhône-Alpes. Colloque du 23-10-2007, Conseil économique et social régional Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains**

---

Ce colloque fait suite au rapport du CESR du 23-10-2007 " Anticiper et prévenir l'exclusion en Rhône-Alpes : quelles causes ? quels leviers d'actions ? " et se penche plus particulièrement sur la question de l'exclusion en lien avec l'emploi. Deux tables-rondes se sont succédées permettant aux intervenants de revenir sur les leviers d'actions permettant de prévenir l'exclusion de l'emploi en Rhône-Alpes : la place de l'éducation et le rôle des territoires.

Tous ces rapports sont téléchargeables à partir du site [www.cesdefrance.fr](http://www.cesdefrance.fr)

